



# Ville de Vaujours

## DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

### Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 27/04/2021		N° DP 093 074 21 C0026	
Par :	SFR SA	Surface de plancher créée:	0 m <sup>2</sup>
Représenté :	MONSIEUR	Nb de logements:	0
Demeurant à :	16 RUE DU GENERAL ALAIN DE BOISSIEUX – 75015 PARIS	Nb de bâtiments:	0
Pour :	MODIFICATION D'UNE STATION DE RADIOTELEPHONIQUE EXISTANTE – AJOUT DE 3 ANTENNES ET DE MODULES	Destination :	EQUIPEMENT A USAGE COLLECTIF
Sur un terrain sis à	160 à 164 RUE DE MEAUX – 93410 VAUJOURS		
Cadastre :	A 1178		

### ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON-OPPOSITION n°21/213

Monsieur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;

**Vu** le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

**Vu** le contenu et les effets du plan local d'urbanisme et ce conformément aux articles L 151-1, L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

**Vu** la déclaration préalable susvisée.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **peuvent être exécutés avec réserves** :

**-ARRETE-**

**Article 1** : Le pétitionnaire devra fournir l'accord du propriétaire avant de démarrer les travaux ;

**Article 2** : Les travaux devront être conformes au projet joint ;

- Modification technique d'un relais de téléphonie mobile qui consiste à ajouter 3 antennes ainsi que des modules au niveau de la zone technique existante.

**Article 3** : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques et du Conseil Départemental.

**Article 4** : A l'issue des travaux, le pétitionnaire devra transmettre en mairie, en trois exemplaires le formulaire dûment complété de Déclaration Attestant l'Achèvement des Travaux (DAACT – cerfa n°13408\*05) pour procéder à la conformité.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 25 mai 2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint en charge de  
l'urbanisme, les espaces verts, les  
travaux et les voiries,



Stéphane PAU

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

#### INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE** : Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE** : La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme). Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. « Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.



# Déclaration préalable

## Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

cerfa  
N° 13404\*07

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703.

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage, ...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- Vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante ...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration. (1)

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

D.P. 093 074 21 C00 26  
Dpt Communes Annes N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 27 04 2021 Cachet de la mairie et signature du déclarant

Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  au Directeur du Parc National



0026  
27 AVR 2021

### 1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance

Date : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

N° 09307421C0026

Vaujours, le 25 05 2021

Le Maire,

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SFR Raison sociale : SA

N° SIRET : 84490748500016 Type de société (SA, SCI, ...): \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

### 2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 16 Voie : Rue du Général Alain de Boissieu

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : PARIS

Code postal : 75015 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

Stephane PAU



Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne,

veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

OU raison sociale \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro 189 Voie Rue d'Aubervilliers

Lieu-dit CAP 18 Localité PARIS

Code postal 75018 BP \_\_\_\_\_ Cedex \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicateur pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

### 3 - Le terrain

#### 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 164 Voie : rue de Meaux

Lieu-dit \_\_\_\_\_ Localité VAUJOURS

Code postal : 93410 BP \_\_\_\_\_ Cedex \_\_\_\_\_

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1178

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 1168

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenerial (P.U.P.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 093074210026  
Vaujours, le 25/05/2021  
Le Maire,

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU

#### 4.3 - À remplir pour la déclaration de coupe et/ou abattage d'arbres

Courte description du lieu concerné :

bois ou forêt  parc  alignement (espaces verts urbains)

Nature du boisement :

Essences :

Age :

Densité :

Qualité :

Traitement :

Autres:

#### 5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

##### 5.1 - Nature des travaux envisagés

- Nouvelle construction  
 Travaux ou changement de destination<sup>4</sup> sur une construction existante  
 Piscine  
 Clôture  
 Autres (précisez) :

Modifications technique d'un relais de téléphonie mobile existant

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet SFR prévoit la modification technique d'un relais de téléphonie mobile qui consiste à ajouter 3 antennes ( le nombre d'antennes ajoutées à adapter en fonction de la conception ) ainsi que des modules au niveau de la zone technique existante.

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 09307421C0026

Vaujours, le 25/05/2021

Le Maire,

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Stéphane PAU



### 5.2 - Informations complémentaires

- Type d'annexes : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  Autres annexes à l'habitation
- Nombre total de logements créés :  dont individuels :  dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :  
Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro
- Autres financements :
- Mode d'utilisation principale des logements :  
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location
- Si l'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Résidence secondaire
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :  
Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : Modification d'un relais de téléphonie mobile existant
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :  
Transport  Enseignement et recherche  Action sociale   
Ouvrage special  Santé  Culture et loisir

### 5.3 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher<sup>5</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> (C)	Surface supprimée <sup>8</sup> (D)	Surface supprimées par changement de destination <sup>9</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureau						
Commerce						
Artisanal <sup>9</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	0	0	0	0	0
<b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Vu pour être annexé à la déclaration préalable**  
N° 0930746-21-213-AI  
Vendredi, le 27/05/2021  
Le Maire,

**Pour le Maire,**  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

**Stéphane PAU**

<sup>5</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>6</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>7</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

<sup>8</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

<sup>9</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants. « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

## 8 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration préalable.

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A. Paris

Le 02/03/2021

# SFR SA

16 rue du Général Albin de Joussier - 75015 PARIS  
Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 € - RCS Paris 343 059 524  
Siret 343 059 524 0001

Signature du déclarant

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 0930742162026  
Vaujours, le 25/05/2021  
~~Le Maire,~~

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



Stéphane PAU





## Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les déclarations préalables

Constructions, travaux, installations et aménagements

non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et joignez par ce moyen à vos échéans les documents complémentaires figurant au cadre 3. Cela peut vous permettre de bénéficier d'exonérations plus favorables. Conservez soigneusement les documents attachés à votre déclaration, ils pourront vous être demandés ultérieurement.

DP 0930746 21 C0026  
DP Ept Commune Année N° de dossier

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) : ..... m<sup>2</sup>

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : ..... m<sup>2</sup>

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aide (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aides (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aide			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aides			
Nombre total de logements créés				

Parmi les surfaces déclarées ci-dessus, quelle est la surface (1) affectée à la catégorie des abris de jardin, pigeonniers et colombiers ? ..... m<sup>2</sup>

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? ..... m<sup>2</sup>. Quel est le nombre de logements existants ? .....

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes			
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
		Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			

Parmi les surfaces déclarées ci-dessus, quelle est la surface (1) affectée à la catégorie des abris de jardin, pigeonniers et colombiers ? ..... m<sup>2</sup>

Vu pour être annexé à la déclaration préalable N° 0930746 21 C0026 Vaujours, le 25/06/2021

Le Maire,

Pour le Maire, Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU



#### 4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

Vu pour être annexé  
 à la déclaration préalable

N° 0930742100026

Vaujours, le 25/05/2021

Le Maire,

#### 5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au titre à taux zéro si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Date 20 / 04 / 2021

Nom et Signature du déclarant

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20210607-21-213-A1  
Date de dépôt : 07/05/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021

**à la déclaration préalable**  
N° 09307421C0026  
Vaujours, le 25/05/2021  
Le Maire,



DP 093 074 21 C 0026

**MANDAT**

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,  
  
Stéphane PAU

**ENTRE LES SOUSSIGNEES :**

**SFR - Société Française de Radiotéléphone** Société Anonyme au capital de 3 423 265 598,40 Euros, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 343 059 564 RCS PARIS, dont le siège social est 16, rue du général Alain de Boissieu 75015 Paris représentée par **Monsieur** en qualité de Directeur des Opérations Réseaux, domicilié 16, rue du général Alain de Boissieu 75015 Paris, dûment habilité à cet effet.

Ci-après désigné le **"Mandant"** d'une part

**ET**

**LA SOCIETE KEOS TELECOM**, Société par actions simplifiée au capital de 100,00 Euros, ayant son siège social au 103 boulevard Mac Donald 75019 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 879 405 098, représentée par **Monsieur** en qualité de Président, dûment habilité à cet effet.

Ci-après désigné le **"Mandataire"** d'autre part

**IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

SFR exploite des réseaux de télécommunications sur le territoire français.  
Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, SFR doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.  
Dans le cadre du déploiement de ses réseaux, SFR procède, sur l'ensemble du territoire national, à l'installation d'antennes et d'équipements techniques reliés à ses réseaux et/ou aux réseaux d'autres Opérateurs de Télécommunication.  
Dans le cadre de l'optimisation de ses réseaux et de l'évolution des technologies utilisées, SFR a décidé de mutualiser ses sites techniques, en confiant au PRESTATAIRE une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la recherche, la négociation et l'aménagement des sites neufs ou la renégociation de ses sites actuels, afin de permettre l'implantation sur ces derniers de tous les équipements nécessaires au développement des activités de SFR, et ce, quelque soit la technologie utilisée.





**CECI EXPOSE IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent mandat a pour objet de confier au Mandataire, au nom et pour le compte du Mandant, dans le cadre de la mission susmentionnée l'ensemble des démarches permettant d'aboutir à l'aménagement ou au réaménagement et à l'exploitation des stations de radiotéléphonie, objet de la commande

**ARTICLE 2 : MISSIONS DU MANDATAIRE**

Le Mandataire s'engage à signer et déposer auprès des instances compétentes (propriétaires, administrations, concessionnaires ...), l'ensemble des demandes relatives à la construction (P.C., D.T.E.P.C. ...) et à l'exploitation (E.D.F. ...) des stations de radiotéléphonie des sites compris dans la plaque définie par SFR.

**ARTICLE 3 : RESPONSABILITE**

Le Mandataire est soumis aux dispositions des articles 1991 et suivants du code civil. A ce titre, le Mandataire répond des fautes qu'il commet dans l'exercice de son mandat.

**ARTICLE 4 : DUREE**

Le présent mandat est valable jusqu'au 31 décembre 2021

**ARTICLE 5 : CONTACTS**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de **Monsieur Christophe COUDEIRAS** (Directeur des Opérations Réseaux).

**ARTICLE 6 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour le Mandant : Alice Campus, 16 rue du général Alain de Boissieu - 75015 Paris

Pour le Mandataire : KEOS TELECOM 103 boulevard Mac Donald - 75019 PARIS

Fait à Paris, le 01 Janvier 2021  
en deux (2) exemplaires.

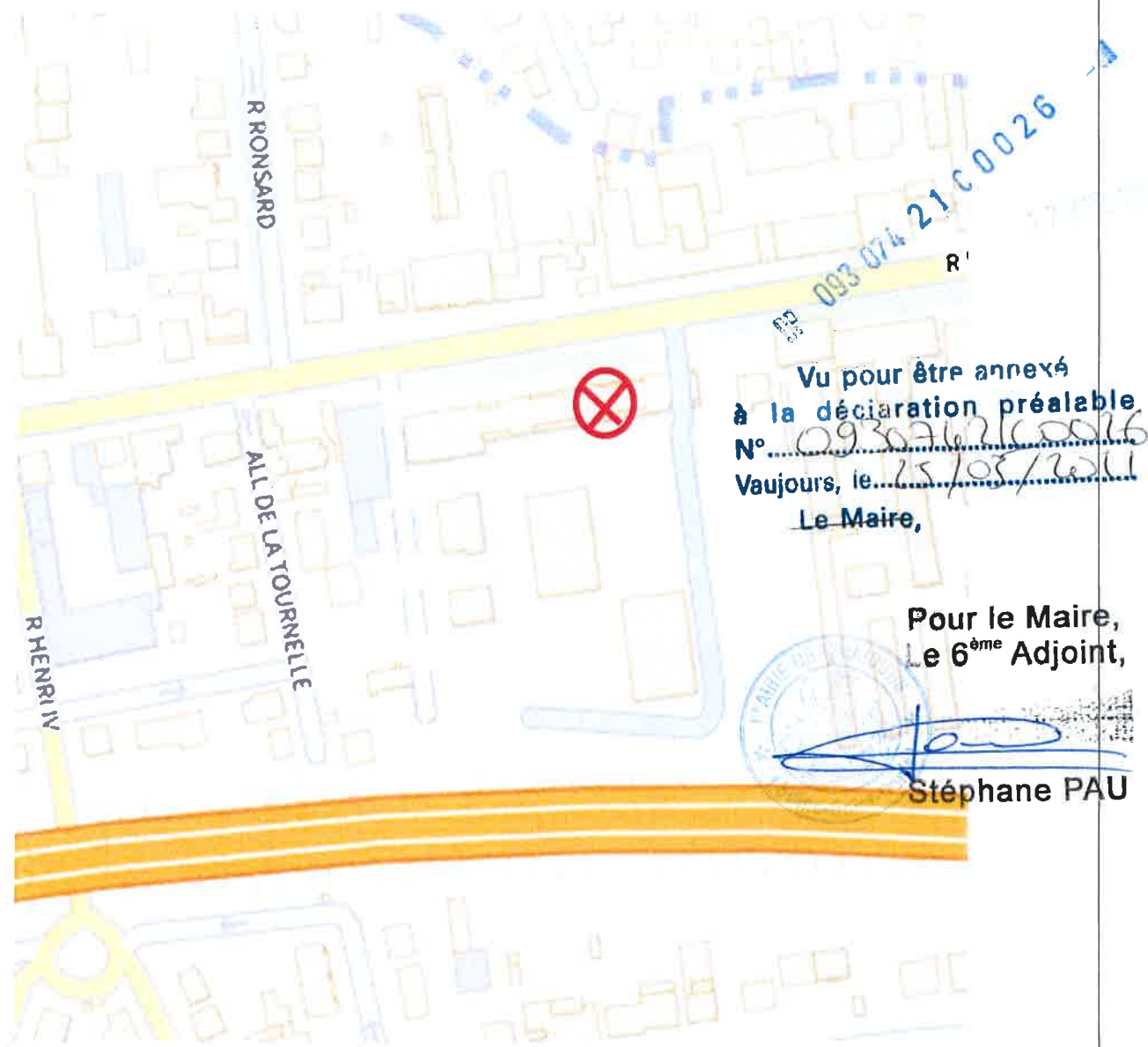
Le MANDATAIRE  
**KEOS TELECOM**

Président  
(Signature précédée de la mention manuscrite  
« Bon pour ceci »)

Le MANDANT  
**SFR**


Directeur des Opérations Réseaux  
(Signature précédée de la mention manuscrite  
« Bon pour mandat »)

*Bon pour mandat*



Vu pour être annexé  
 à la déclaration préalable  
 N° 09307421C0026  
 Vaujours, le 25/03/2021  
 Le Maire,

Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,  
  
 Stéphane PAU

 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP1 – PLAN DE VILLE				Dossier	Dossier Site
					Echelle	
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032		1		Dessinateur	MK



Département  
SEINE-SAINT-DENIS  
 Commune  
VAUJOURS  
 Section : A  
 Feuille : D02 A 04  
 Échelle d'origine : 1/1000  
 Échelle d'édition : 1/1000  
 Date d'édition : 31/03/2021  
 (bureau horaire de Paris)  
 Coordonnées en projection : RGF930049  
 ©2017 Ministère de l'Action et des  
 Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

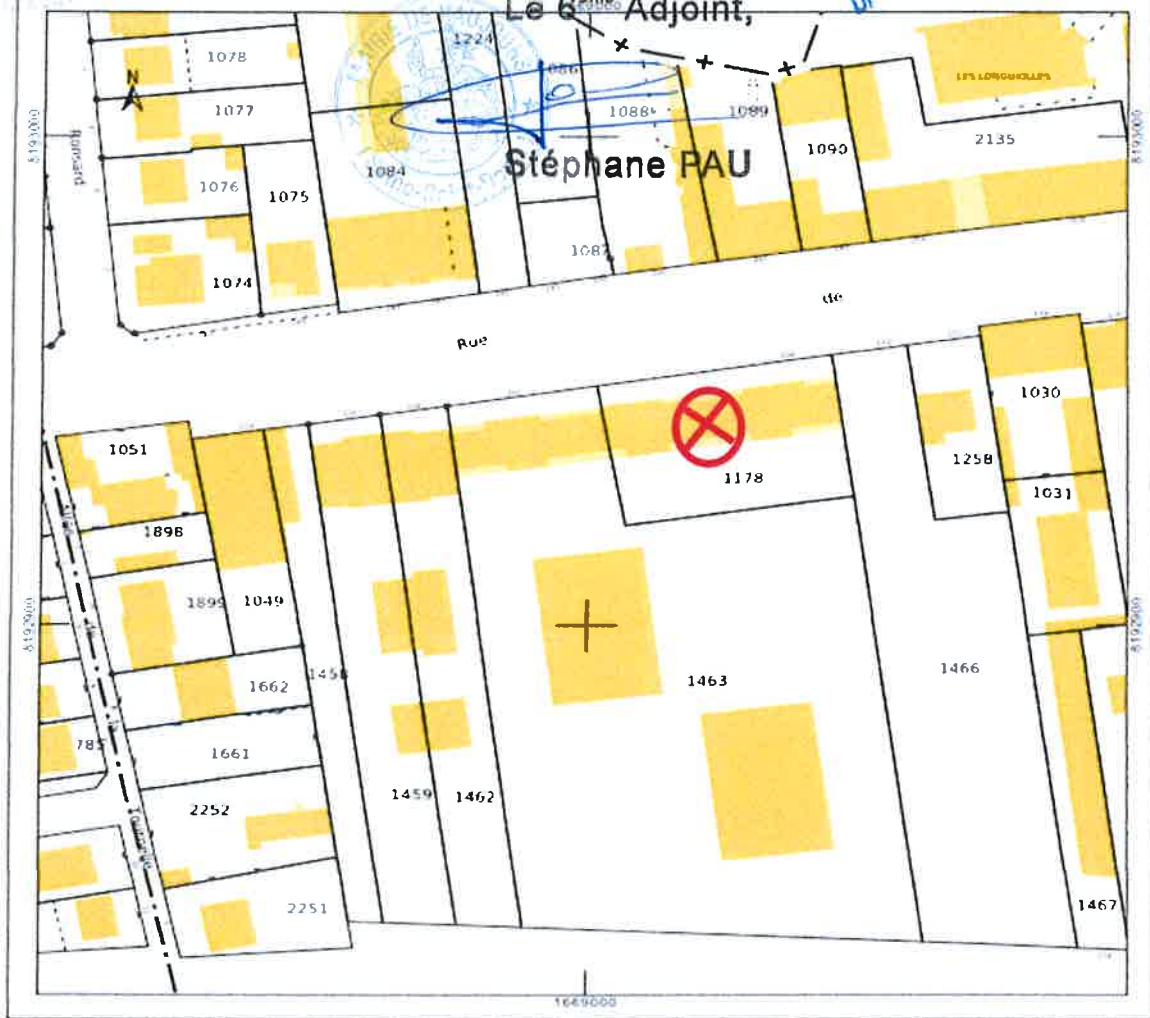
Vu pour être annexé  
 à la déclaration préalable  
 N° 09307421C0026  
 Vaujours, le 25/03/2021  
 Le Maire,



Le plan visé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant  
 SDIF - SEINE-SAINT-DENIS  
 IMMEUBLE : CARRÉ PLAZA 15-17  
 PROMENADE JEAN ROSTAND 93022  
 93022 BOBIGNY CEDEX  
 tel : 01 49 15 52 00 fax : 01 49 15 52 29  
 sdif.seine.saint.denis@dgipt.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

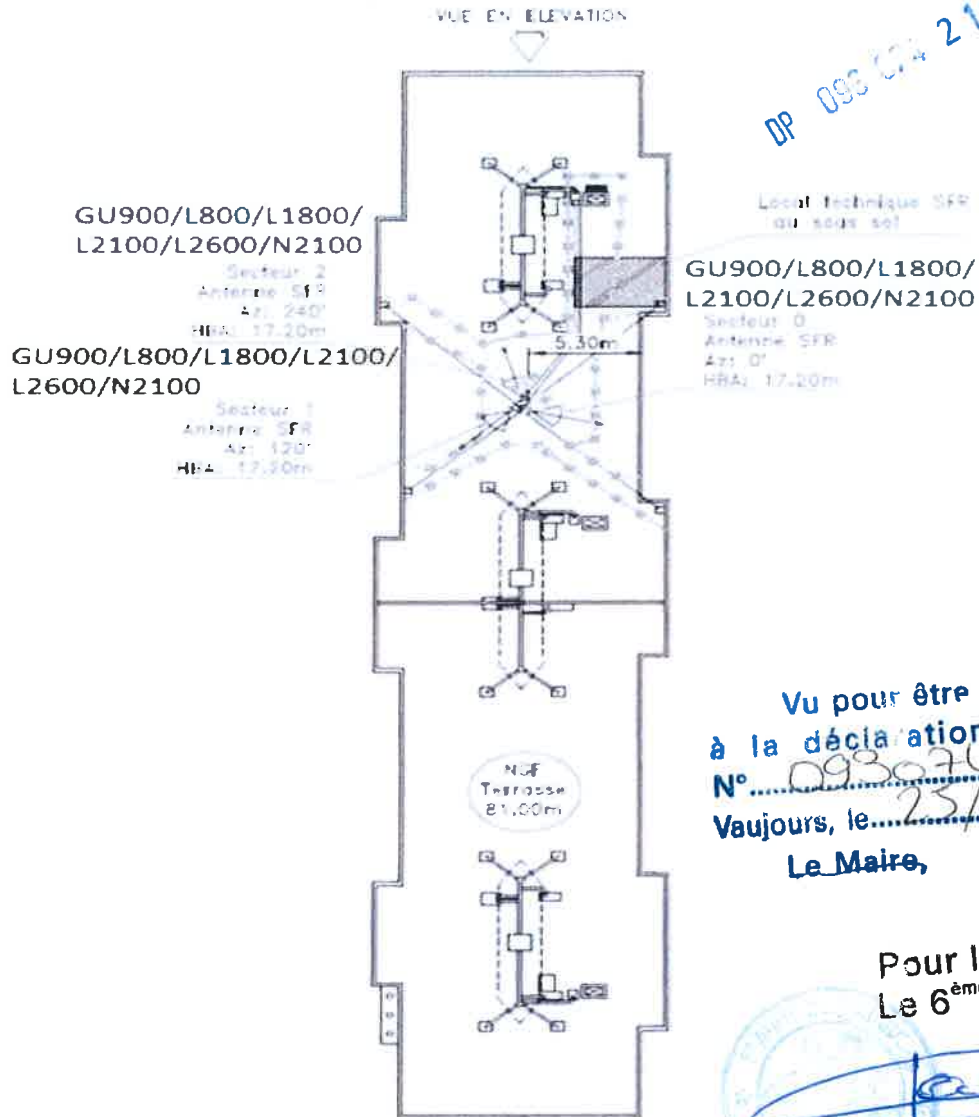
cadastre.gouv.fr  
 DP 093 074 21 C 0026

Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP2 – PLAN CADASTRAL				Dossier	Dossier Site
					Echelle	
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032		1		Dessinateur	MK

DP 093 219 21 C 0026



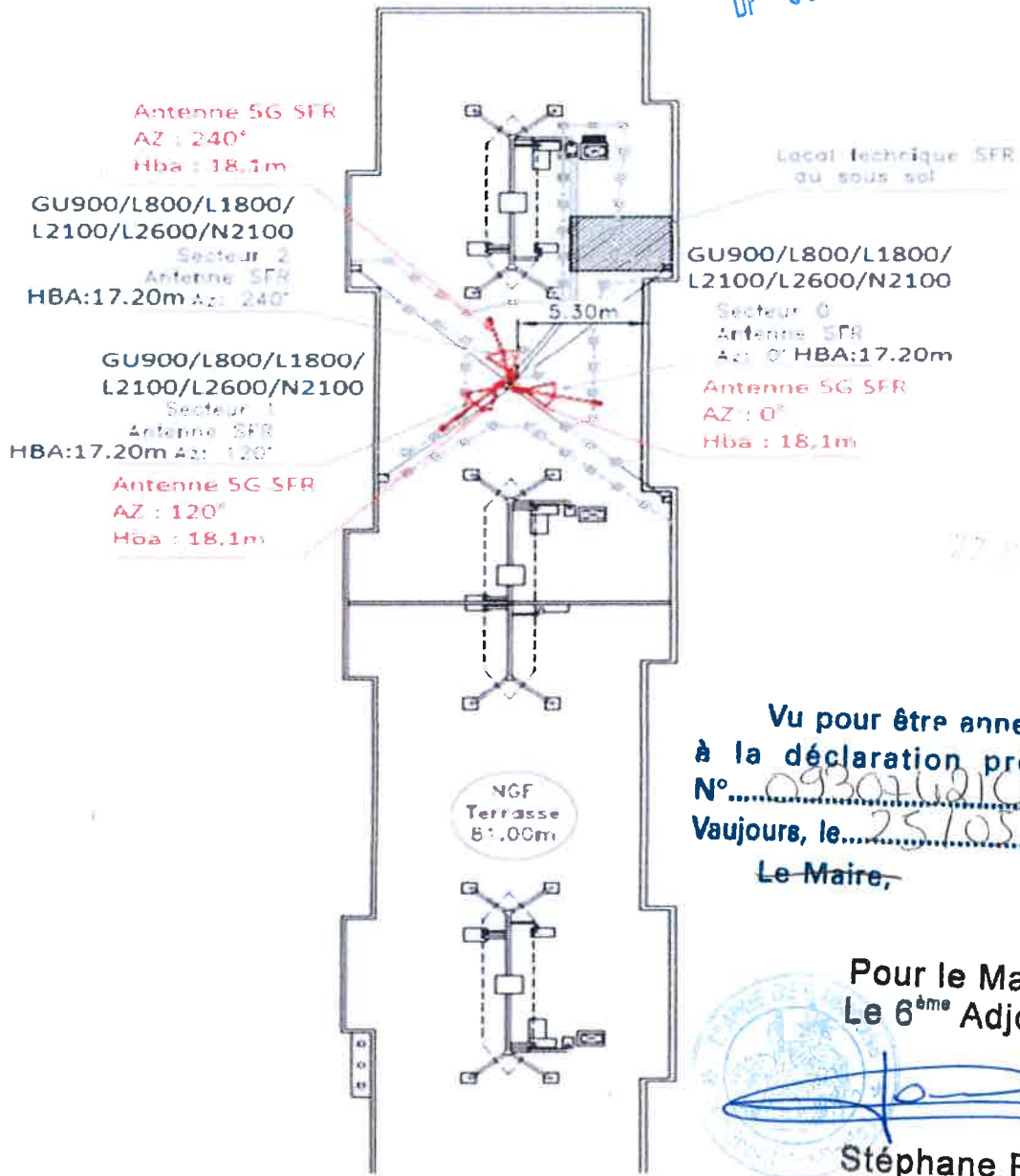
Vu pour être annexé  
 à la déclaration préalable  
 N° 09307421C0026  
 Vaujours, le 23/05/2021  
 Le Maire,

Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,  
  
 Stéphane PAU

 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP3 – PLAN DE MASSE (AVANT TRAVAUX)				Dossier	Dossier Site
					Echelle	1/300
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032	1-2	1	1/4	Dessinateur	MK



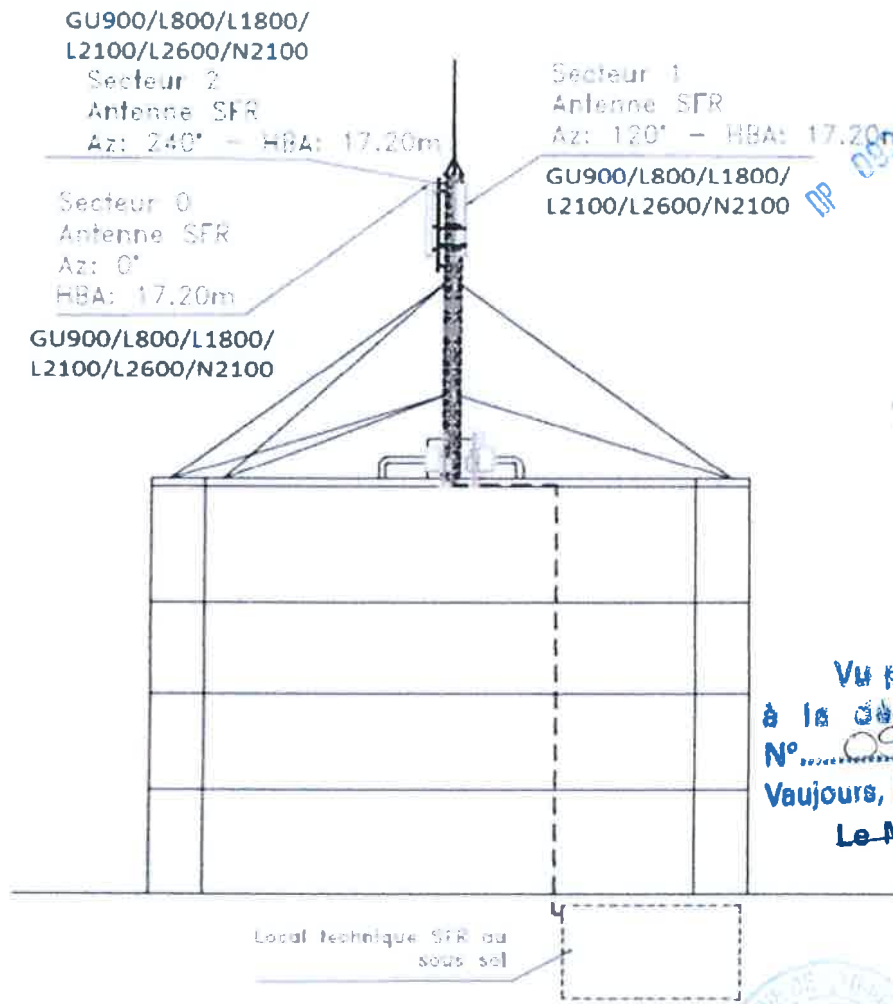
DP 093 074 21 C 0026



Vu pour être annexé  
 à la déclaration préalable  
 N°... 09307421C0026  
 Vaujours, le... 25/05/2021  
 Le Maire,

Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,  
  
 Stéphane PAU

SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP3 – PLAN DE MASSE (APRES TRAVAUX)				Dossier	Dossier Site
					Echelle	1/300
KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032	2-2	1	2/4	Dessinateur	MK




Vu pour être annexé  
 à la déclaration préalable  
 N° 09307421C0026  
 Vaujours, le 25/03/2021

Le Maire,

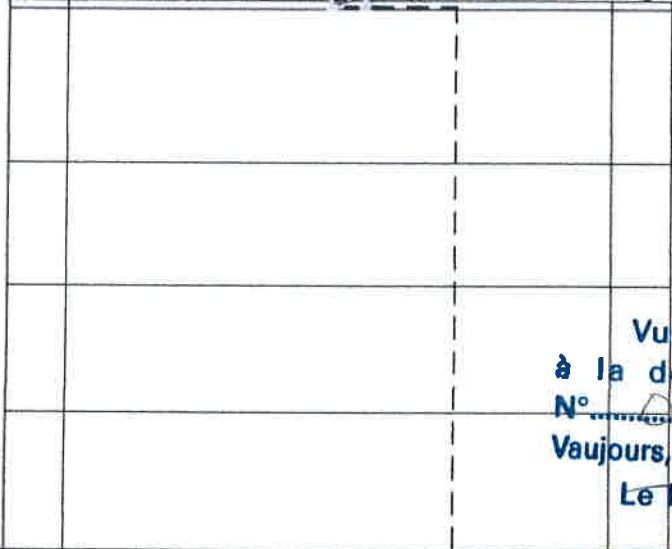
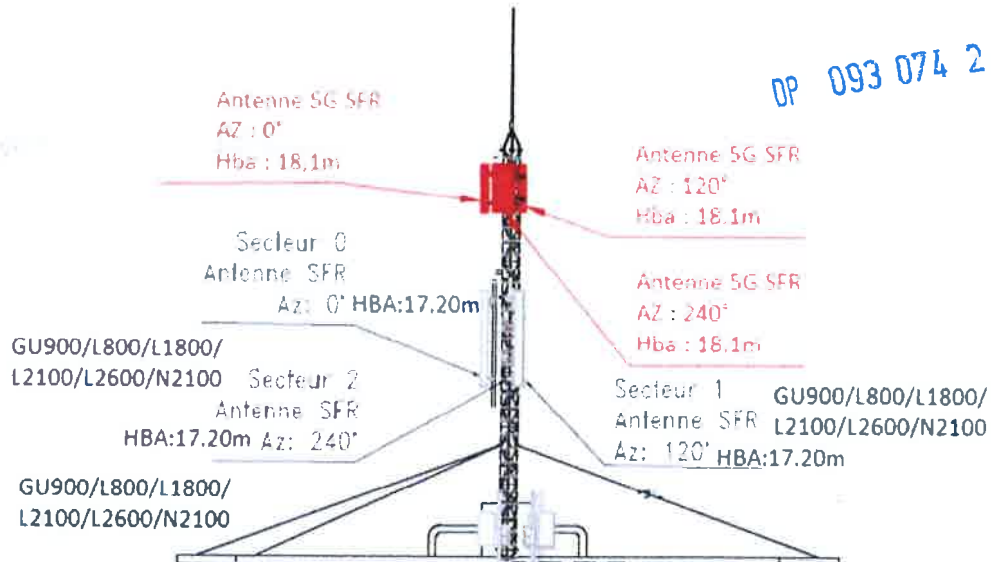
Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



Stéphane PAU

 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP4 – PLAN EN ELEVATION (AVANT TRAVAUX)				Dossier	Dossier Site
					Echelle	1/400
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032	1-2	1	3/4	Dessinateur	MK

DP 093 074 21 C 0026





Local technique SFR au  
 sous sol

Vu pour être annexé  
 à la déclaration préalable  
 N° 09307421C0026  
 Vaujours, le 25/05/2021

Le Maire,

Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

  
 Stéphane PAU

 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP4 – PLAN EN ELEVATION (APRES TRAVAUX)				Dossier	Dossier Site
					Echelle	1/400
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032	2-2	1	4/4	Dessinateur	MK



à la déclaration préalable

N° 09307421C0026

Vaujours, le 25/05/2021

Le Maire,

Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



*[Signature]*  
 Stéphane PAU



27

 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP5 – ASPECT EXTERIEUR DE LA CONSTRUCTION				Dossier	Dossier Site
					Echelle	
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032		1		Dessinateur	MK

**AVANT TRAVAUX**

la déclaration préalable

N°... 09307421C0026  
 Vaujours, le... 25/05/2021

Le Maire,

Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU



 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP6 – INSERTION DU PROJET VUE DE PRES				Dossier	Dossier Site
					Echelle	
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032		1		Dessinateur	MK



AVANT TRAVAUX



 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP6 – INSERTION <b>Du</b> <b>la</b> <b>déclaration préalable</b> PROJET VUE DE LOIN				Vu pour être inscrit N° 093-0746-21-213-AI Echelle 1/1000 Vaujours, le 17/05/2021
	KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS			Date 17/03/2021 Pour le Maire, Le Maire,
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Echelle
	930032		1		Dessinateur MK

  
 Stéphane PAU



APRES TRAVAUX



Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

N° Dossier Site 09307421213AI0026

Vaujours, le 27/05/2021

Le Maire, [Signature]

le Maire, [Signature]

Date 17/03/2021

Le Maire, [Signature]

 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP6 – INSERTION DU PROJET VUE DE PRES				N° G2R 930032	N° Plan [Blank]	Indice 1	Folio [Blank]	Fichier [Signature]	Dessinateur Stéphane PAU
	 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				[Signature] Le Maire, [Signature]				



Vu pour être annexé

APRES TRAVAUX

À la déclaration préalable

N° 09307421C0026

Vaujours, le 16/05/2021

Le Maire,

Pour le Maire,  
 Le 5<sup>ème</sup> Adjoint,

Stephane PAU



 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP6 – INSERTION DU PROJET VUE DE LOIN				Dossier	Dossier Site
					Echelle	
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032		1		Dessinateur	MK



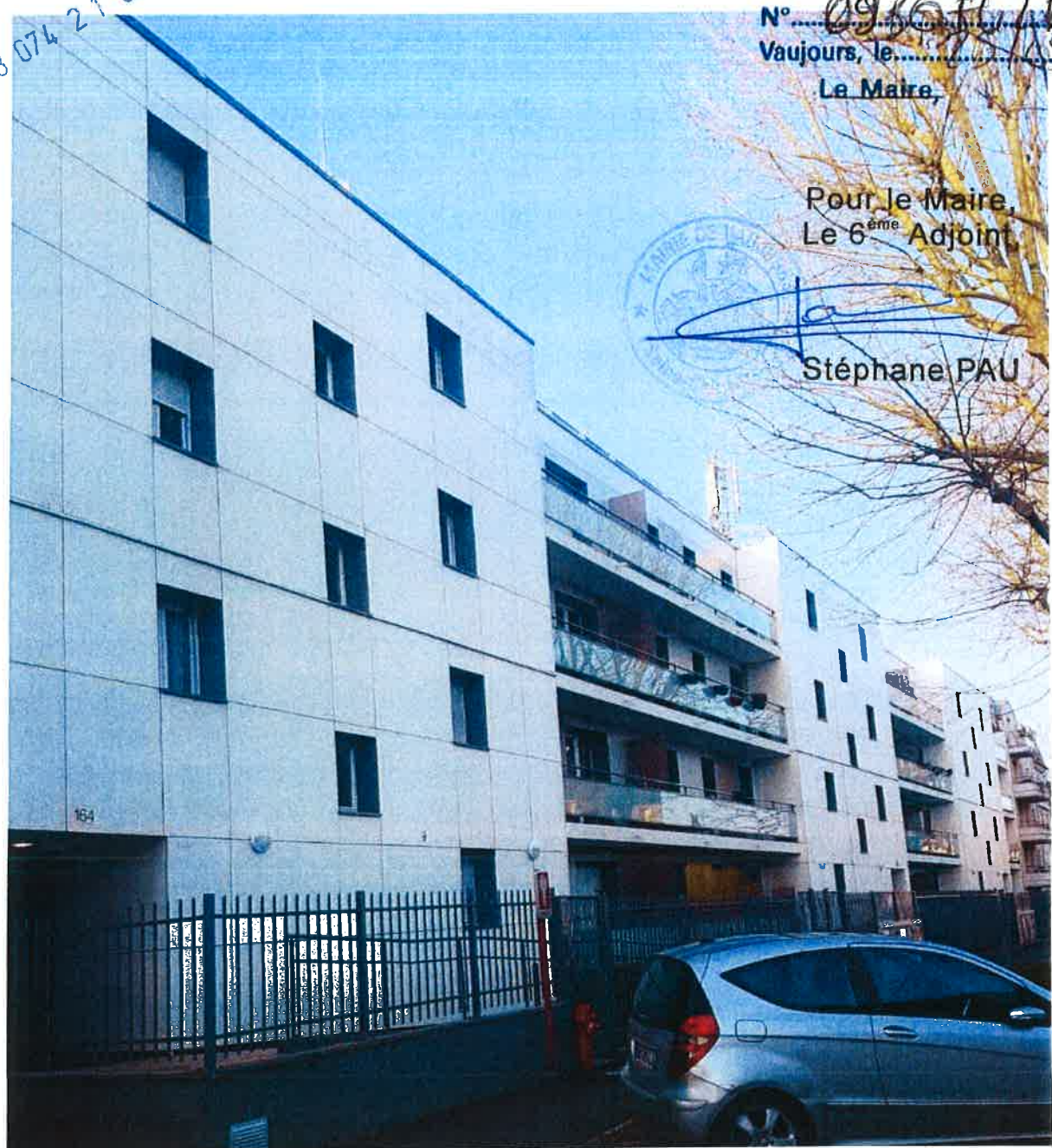
DP 093 074 21 C 0026

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300746-20210607-21-213-AI  
 Date de télétransmission : 07/06/2021  
 Date de réception en préfecture : 07/06/2021

Annexé  
 à la déclaration préalable  
 N° 09307421C0026  
 Vaujours, le 05/06/2021

Le Maire,  
 Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint

  
 Stéphane PAU



 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP7 – PHOTOGRAPHIE DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE				Dossier	Dossier Site
					Echelle	
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032		1		Dessinateur	MK





DP 093 074 21 C 0026

 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP8 – PHOTOGRAPHIE DU PROJET DANS UN PAYSAGE LOINTAIN				Dossier Du pour être annexé N° 09307421C0026 Vaujours, le... 17/03/2021	Dossier Site Déclaration préalable Echelle 75015 12021
	SITE : VAUJOURS				Le Maire, Date 17/03/2021	
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032		1		Pour le Maire, Le Maire Adjoint,	

## DESCRIPTION DES TRAVAUX

SFR prévoit la modification d'une station de radiotéléphonique mobile existante sur la toiture de l'immeuble situé au 160 à 164, rue de Meaux 93410 VAUJOURS

### NATURE ET TYPOLOGIE

SFR prévoit d'installer sur la toiture de l'immeuble :

- 3 Antennes type panneau d'une hauteur de 0,75m
- Une zone technique installée au centre de la terrasse
- La zone technique et l'antenne seront reliées par câble qui sera rangé dans le chemin de câble fixé contre l'acrotère



### PRESCRIPTION DES ABF

La couleur des antennes sera réalisée avec un RAL correspondant à la couleur du relais existant

Vu pour être annexé  
 à la déclaration préalable  
 N° 093074621C0026  
 Vaujours, le 27/05/2021  
 Le Maire,

Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

  
**Stéphane PAU**

	SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS	DP11 – MODALITES D'EXECUTION				Dossier	Dossier Site
						Echelle	
	KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
		N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
		930032		1		Dessinateur	MK





## REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

**DP7**  
 PHOTOGRAPHIE DU PROJET DANS  
 L'ENVIRONNEMENT PROCHE



**DP8**  
 PHOTOGRAPHIE DU PROJET  
 DANS UN PAYSAGE LOINTAIN

 SFR-DOAM 16 rue du Général Alain de 75015 PARIS	<b>DP11 – REPORTAGE                  PHOTOGRAPHIQUE</b>				Dossier	Dossier Site
					Echelle	
 KEOS CAP 18 189 rue D'Aubervilliers 75018 PARIS	SITE : VAUJOURS				Date	17/03/2021
	N° G2R	N° Plan	Indice	Folio	Fichier	
	930032		1		Dessinateur	MK